

AVIS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2023

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par le soussigné, Bastien Gaudet, greffier de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de **règlement numéro 14-2023, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'augmenter le nombre de logements autorisés dans la zone Cca.1.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **2 octobre 2023, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 14-2023, soit la modification de la Grille des spécifications des zones de commerce de vente et service numéro 30B de l'article 8.1 du règlement de zonage numéro 21-90 par le retrait, dans les caractéristiques du bâtiment principal et pour la zone Cca.1, de la limite fixée à un (1) logement autorisé.
4. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est la zone de commerce de vente et service Cca.1. Sommairement, cette zone est contenue à l'intérieur du quadrilatère formé par la rue de la Vigie au nord-est, par l'avenue de la Gare au sud-est, par la 1^e rue Poiré au sud-ouest, et par la 13^e avenue des Résidences au nord-ouest.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 14-2023 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 14-2023 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le premier projet de règlement numéro 14-2023 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 7 septembre 2023.

Bastien Gaudet
Greffier